



Assemblée générale

Distr. limitée
20 novembre 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Deuxième Commission

Point 94 a) de l'ordre du jour

Développement durable et coopération économique internationale : respect des engagements et application des politiques convenus dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, et application de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement

Nigéria* : projet de résolution

Respect des engagements et application des politiques convenus dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, et application de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement

L'Assemblée générale,

Réaffirmant l'importance et la validité toujours actuelle de la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, figurant en annexe à sa résolution S-18/3 du 1er mai 1990, et de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, figurant en annexe à sa résolution 45/199 du 21 décembre 1990,

Rappelant les résultats de toutes les grandes conférences des Nations Unies et réunions au sommet tenues depuis le début des années 90,

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

Réaffirmant la Déclaration du Millénaire¹, et en particulier les objectifs et les engagements concernant le développement et l'élimination de la pauvreté,

Faisant valoir l'importance de plusieurs autres réunions axées sur le développement qui doivent avoir lieu sous l'égide des Nations Unies dans les deux prochaines années, notamment la réunion finale de la conférence intergouvernementale internationale sur le financement du développement, la session extraordinaire consacrée au VIH et au sida, la troisième Conférence des Nations Unies pour les pays les moins avancés, la session extraordinaire de l'Assemblée générale en 2001 consacrée à la suite donnée au Sommet mondial sur les enfants et l'examen décennal des résultats de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et la session extraordinaire de l'Assemblée générale pour l'examen et l'évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre des résultats de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II),

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre de la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, et l'application de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement (mise à jour)², ainsi que le projet de texte relatif à une stratégie internationale de développement présenté par le Secrétaire général pour la première décennie du nouveau millénaire³,

1. *Regrette* que les consultations prévues dans la résolution 54/206 n'aient pu se tenir;
2. *Décide* de reporter l'élaboration d'une nouvelle stratégie internationale de développement jusqu'au moment où lesdites consultations auront eu lieu;
3. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-septième session le point des difficultés et des contraintes ainsi que des progrès de la réalisation des grands buts et objectifs de développement adoptés par les Nations Unies au cours des années 90;
4. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-sixième session un point subsidiaire intitulé « Développement durable et coopération économique internationale : respect des engagements et application des politiques convenus dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, et application de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement ».

¹ Résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

² A/55/209.

³ A/55/89-E/2000/80.